

# INÉGALITÉS DE GENRE : LE QUÉBEC PARMI LES MEILLEURS ?

---

JESSICA GOSSELIN  
ELMER VAN DER VLUGT



OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS  
des **in**égalités

Évaluer • Éclairer • Éveiller

Basé à l'Université de Montréal, l'Observatoire québécois des inégalités est un courtier de connaissances scientifiques qui éclaire les réflexions et les prises de décision concernant les inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie

**Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.**

**Direction :** Nicolas Zorn, *directeur général*

**Coordination de l'analyse générale, rédaction et édition :** Jessica Gosselin, *chercheuse*

**Coordination de la collecte et de l'analyse des données quantitatives :** Elmer van der Vlugt, *chercheur*

**Édition et révision linguistique :** Marie Lamarre, *conseillère en valorisation de la recherche*

**Mise en page et diffusion :** Geneviève Joseph, *responsable des communications*

**Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier d'Emploi et Développement social Canada**

**Canada**

**La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.**

**Pour citer ce document :**

Jessica Gosselin et Elmer van der Vlugt (2020), « Inégalités de genre : le Québec parmi les meilleurs ? », Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Observatoire québécois des inégalités  
à l'Université de Montréal  
3744 Jean-Brillant, bureau 515.26  
Montréal, QC  
H3T 1P1

© Observatoire québécois des inégalités, 2020



# Sommaire exécutif

- L'Observatoire a repris l'indice d'écart entre les hommes et les femmes du Forum économique mondial (ci-après FEM ou Forum) pour comparer entre elles les provinces canadiennes et les positionner par rapport à la moyenne du Canada et à celle des pays recensés par le FEM.
- La méthode du Forum économique mondial mesure l'écart d'égalité entre les femmes et les hommes observée dans 153 pays. Suivant celle-ci, toutes les provinces du Canada se classeraient parmi les 50 territoires ayant obtenu les meilleurs résultats.
- La Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario se sont le mieux classées à l'échelle du Canada.
- Si le Québec faisait partie des pays recensés par le FEM, il se classerait au 5<sup>e</sup> rang, après la Suède et près du Nicaragua.
- En matière de représentation politique, le Québec arrive au 1<sup>er</sup> rang canadien pour la proportion de ses députées à l'Assemblée nationale et au 2<sup>e</sup> rang pour la proportion de femmes au sein du Conseil des ministres.
- La seule femme ayant occupé la fonction de cheffe d'État au Québec est demeurée en poste 581 jours, ce qui affecte le classement de la province aux résultats d'ensemble en matière politique.
- En Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, le rôle de première ministre n'a jamais été occupé par une femme.
- L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont les meilleurs résultats d'accès paritaire de la thématique économique, tandis que l'Alberta et la Saskatchewan font face aux plus nombreux défis à relever.
- Les indicateurs utilisés par le FEM en santé et en éducation sont trop peu nombreux et insuffisamment développés pour permettre de dresser un portrait réaliste du contexte canadien.
- Le manque de précision et de contextualisation des indicateurs du FEM, l'absence d'une perspective intersectionnelle ainsi que la non-visibilité des causes et des conséquences des inégalités chez les populations touchées ne permettent pas d'induire que cette démarche serve l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces au profit de la progression de l'égalité.

# Table des matières

Sommaire exécutif .....	1
Mise en contexte .....	3
Présentation de l'indice .....	4
Résultats du Canada .....	5
Participation économique et opportunités .....	7
Niveau de scolarité .....	10
La santé et l'espérance de vie .....	12
La représentation politique.....	15
Angles morts de l'indice du FEM .....	19
Conclusion .....	24



## Mise en contexte

Depuis 2006, le Forum économique mondial (FEM) publie le *Global Gender Gap Report* (le rapport sur l'écart de genre mondial), un indice de portée mondiale qui vise à comparer les pays en matière d'égalité entre hommes et femmes. Le dernier rapport, sorti en décembre 2019, inclut 153 pays et classe l'Islande au premier rang. Le Canada décroche la 19<sup>e</sup> position, ce qui constitue une baisse de trois rangs par rapport à son positionnement de 2018.

L'indice du Forum est composé de quatre thématiques socio-économiques : la participation économique et les opportunités, le niveau de scolarité, la santé et l'espérance de vie ainsi que la représentation politique<sup>1</sup>. Une moyenne pondérée quantifie les résultats des pays pour chacune des quatre thématiques, lesquels sont mesurés à partir d'un ensemble d'indicateurs et permettent d'établir la donnée statistique qui servira à comparer les pays.

Le partage des compétences au Canada confère des responsabilités différentes à l'appareil gouvernemental provincial et fédéral. À ce titre, l'éducation et la santé sont de juridiction provinciale. Chaque province est également souveraine politiquement en regard de ses champs de compétence : elles détiennent leur propre parlement qui légifère principalement sur les affaires intérieures. Une comparaison des provinces canadiennes qui emploie la méthodologie du FEM est donc susceptible de laisser apparaître des variations d'écart qui reflètent les conséquences bien réelles vécues par les citoyennes des différentes provinces. L'analyse proposée soulignera également les forces et les faiblesses de l'approche, de même que leur portée quant à la situation canadienne. Faute de données disponibles, les territoires canadiens ne sont pas inclus dans ce rapport.

Le portrait s'entamera par une description détaillée de la méthode de calcul employée par le FEM ainsi que par les considérations globales qui en découlent et permettent de mieux comprendre la démarche. La présentation des résultats d'ensemble obtenus par le Canada et ses provinces suivra. Les indicateurs utilisés pour chaque thématique, le détail des résultats canadiens, ainsi qu'un certain nombre de mises en garde constitueront l'objet de la troisième partie. Finalement, ce texte comprend une discussion au sujet des pistes de solution permettant d'outrepasser les limites générales qui découlent des choix aux racines mêmes du rapport du FEM.

---

<sup>1</sup> Dans le rapport du FEM, on réfère à la représentation politique par le terme d'« autonomisation politique ».

## Présentation de l'indice

L'indice d'écart entre les hommes et les femmes du FEM se déploie sur une échelle de 0 à 1, où 0 reflète une inégalité complète des femmes par rapport aux hommes alors que 1 désigne l'atteinte d'une totale égalité. Afin de déterminer cet indice, le FEM mesure la proportion des femmes ayant accès aux ressources et aux opportunités d'un pays et la compare à celle des hommes. Par cette méthode, le Forum cherche à exclure l'influence du seuil de développement d'un pays. Un pays se verrait donc attribuer un résultat d'écart de 0,5 si tous les hommes y résidant avaient accès à une ressource tel qu'un diplôme bien que seul 50 % de la population féminine ait accès au même privilège. Le scénario serait identique dans le cas d'un deuxième pays où 70 % des hommes auraient accès à du crédit contre 35 % des femmes : le résultat d'écart demeurerait de 0,5.

*L'exercice permet certes aux pays de se comparer internationalement, mais il en dit peu sur le véritable accès dont bénéficient les femmes*

Le résultat chiffré d'une situation où les femmes rencontreraient moins de barrières que les hommes n'excèdera jamais 1. Le FEM choisit ainsi de ne pas avantager les pays où l'écart est inversé à la faveur des femmes. Cette situation demeure en effet marginale, tandis que la subordination des femmes a été observée dans de très nombreuses cultures, emplacements géographiques et à presque toutes les époques. L'approche tente également de ne pas désavantager les pays où des obstacles sont particulièrement rencontrés par des hommes. Ce phénomène et ses déclinaisons mériteraient d'être approfondis afin d'éclairer la réflexion quant aux dynamiques qui sont en œuvre en matière d'égalité, sans toutefois remettre en question le préjudice systémique auquel ont été historiquement confrontées les femmes.

Mentionnons également que l'absence d'attention portée aux inégalités qui favorisent les femmes peut potentiellement masquer d'autres dynamiques complexes. Ces inégalités sont-elles réellement bénéfiques aux femmes ou mettent-elles plutôt en exergue une surreprésentation qui pourrait cacher des formes plus subtiles d'inégalités entre les sexes ? Bien que les résultats à l'avantage des femmes soient indiqués dans le rapport, ils ne sont pas pris en compte autrement. Plus d'attention pourrait leur être accordé et une place pourrait être faite à l'examen de leurs causes et conséquences.

Il importe également de mentionner que le FEM utilise chaque année les données les plus récentes à sa disposition, ce qui peut nuire à la qualité de la comparaison entre les pays. Cette limitation peut être particulièrement préjudiciable pour les pays qui font moins de mises à jour de leurs statistiques publiques, lesquels rencontreront plus de difficultés à faire varier leur positionnement général et les résultats obtenus dans les indicateurs.

L'approche ne prend pas non plus en considération les interactions entre les indicateurs. À titre d'illustration, si les femmes vont moins à l'école primaire que les hommes dans un pays donné, il est raisonnable d'estimer que cela aura une influence sur leur fréquentation scolaire à des



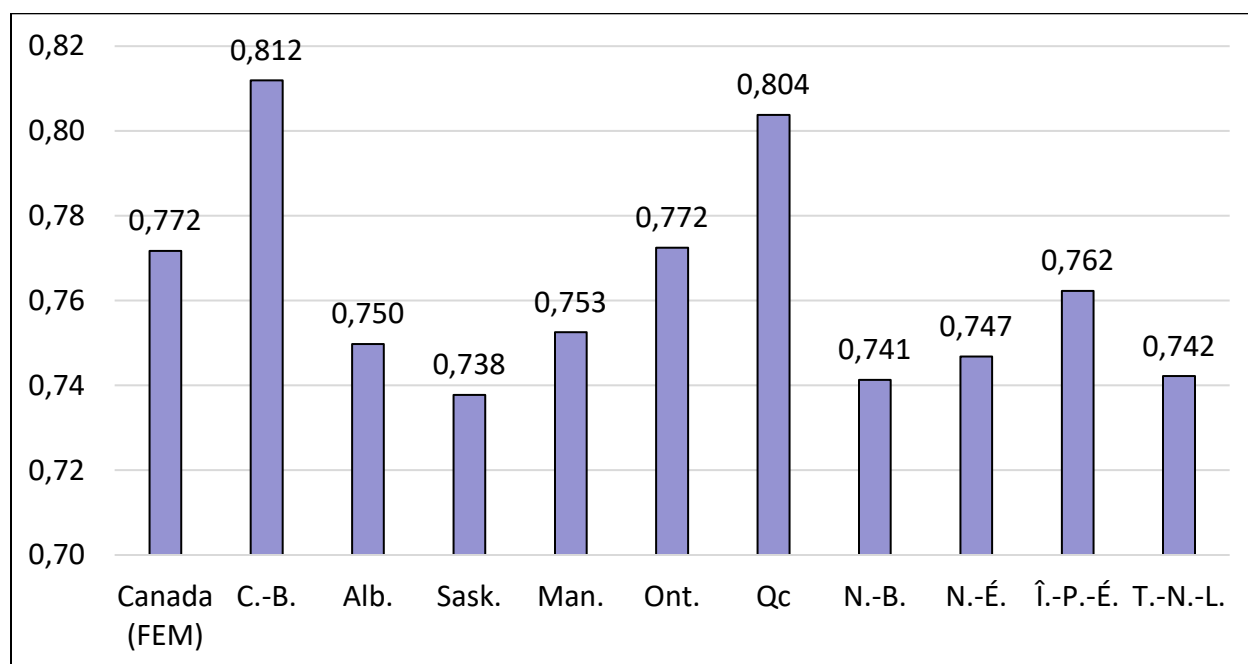
niveaux supérieurs. Ce type d'interaction est invisible dans la démarche adoptée par le FEM. En dépit des limites dépeintes, voyons les résultats obtenus pour chaque province canadienne.

## Résultats du Canada

La section qui suit présente les résultats des provinces canadiennes obtenus en matière d'égalité entre hommes et femmes. Ceux-ci sont basés sur le même modèle mathématique que celui du FEM. C'est la Colombie-Britannique qui a obtenu le meilleur résultat en 2019, suivi de près par le Québec, puis l'Ontario. La Saskatchewan se classe quant à elle dernière. Toutes les provinces canadiennes ont cependant des résultats qui les placeraient parmi les 50 meilleurs pays, si elles faisaient partie du classement du FEM. Les résultats pour toutes les provinces sont regroupés dans la figure 1. Le tableau 1 propose quant à lui une comparaison avec un pays dont le résultat est similaire. On y constate que le Québec et la Colombie-Britannique, si elles avaient été incluses dans le rapport du FEM, se classeraient près de la 5<sup>e</sup> position, après la Suède et tout près des résultats obtenus par le Nicaragua.

*C'est la Colombie-Britannique qui a obtenu le meilleur résultat en 2019, suivi de près par le Québec, puis l'Ontario*

**Figure 1 : Résultats d'ensemble de l'écart entre les hommes et les femmes pour les provinces canadiennes en 2020**



**Tableau 1 : Indices d'écart entre les hommes et les femmes des provinces canadiennes et comparatifs issus du classement du FEM, 2020**

Province	Score	Pays comparable	Rang comparable
Colombie-Britannique	0,812	Suède	5
Québec	0,804	Nicaragua	5
Ontario	0,772	Canada	19
Île-du-Prince-Édouard	0,763	Royaume-Uni	22
Manitoba	0,753	Mexique	26
Alberta	0,750	Belgique	27
Nouvelle-Écosse	0,747	Biélorussie, Argentine, Cuba	29
Terre-Neuve et Labrador	0,742	Slovénie	37
Nouveau-Brunswick	0,741	Slovénie	37
Saskatchewan	0,738	Uruguay	38

Nous verrons plus loin qu'en divisant les résultats par thématique, certaines provinces se distinguent particulièrement. C'est le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, qui a obtenu la meilleure note pour trois des quatre thématiques. Pourtant, une faible note dans le champ politique renvoie cette province au quatrième rang canadien pour son indice global.



# Présentation des résultats

Dans cette partie, nous retrouvons les quatre fiches thématiques issues de la méthode employée par le Forum économique mondial (FEM), ainsi que les résultats qu'ont obtenu les provinces canadiennes pour chacune d'elles.

## Participation économique et opportunités

Cette section présente la définition des indicateurs, leur pondération, les résultats générés par l'adaptation de la démarche du FEM à la scène canadienne, et se conclue par des mises en garde d'ordre méthodologiques et techniques.

### Indicateurs

**La participation de la population active au marché du travail** est un indicateur qui compare la proportion des femmes sur le marché du travail à celle des hommes chez les personnes dites en âge de travailler, soit les personnes entre 15 et 64 ans. Les résultats obtenus participent à 20 % du score moyen de cette thématique.

**L'égalité des salaires pour des postes similaires** vise à mesurer l'écart salarial entre femmes et hommes. Pour ce faire, le FEM se base sur les réponses à une question de sondage destinée à un échantillon composé de cadres du secteur privé de chaque pays<sup>2</sup>, lesquels évaluent l'égalité salariale entre les hommes et les femmes sur une échelle de 1 à 7, où 1 signifie que les salaires ne sont pas du tout égaux et 7 représente des salaires complètement égaux. La moyenne des réponses d'un pays compte pour 31 %<sup>3</sup> du résultat d'ensemble de la thématique.

Une précision s'impose. Puisque les données de ce sondage ne sont pas publiques, il a fallu opter pour un substitut dans le cadre de notre exercice de comparaison des provinces canadiennes. Ce sont donc les ratios du salaire horaire moyen entre hommes et femmes de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada<sup>4</sup> qui ont été utilisés.

**Le revenu gagné estimé** indique une approximation du contrôle qu'ont les femmes sur les ressources économiques d'un pays. Son évaluation consiste en un calcul qui met en relation la part des femmes et des hommes dans la population active, le rapport entre leur salaire, le produit intérieur brut (PIB) et finalement, la part des femmes et des hommes dans la population générale. Le rapport entre les salaires est basé sur la rémunération mensuelle, mais pour les provinces canadiennes nous utilisons des données hebdomadaires, qui sont plus facilement accessibles. Le poids de ce sous-indicateur dans le résultat d'ensemble est de 22 %.

---

<sup>2</sup> La question se lisait comme suit (traduction libre): *Dans votre pays, pour un emploi similaire, dans quelle mesure les salaires des femmes sont-ils égaux à ceux des hommes ?*

<sup>3</sup> Afin de faciliter la compréhension et d'être le plus fidèle aux résultats exacts du FEM, tous les poids ont été exprimés en pourcentage arrondi à la décime le plus près, en raison de quoi le résultat des totaux peut atteindre 101%.

<sup>4</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0340-01 Salaire des employés selon la profession, données annuelles.

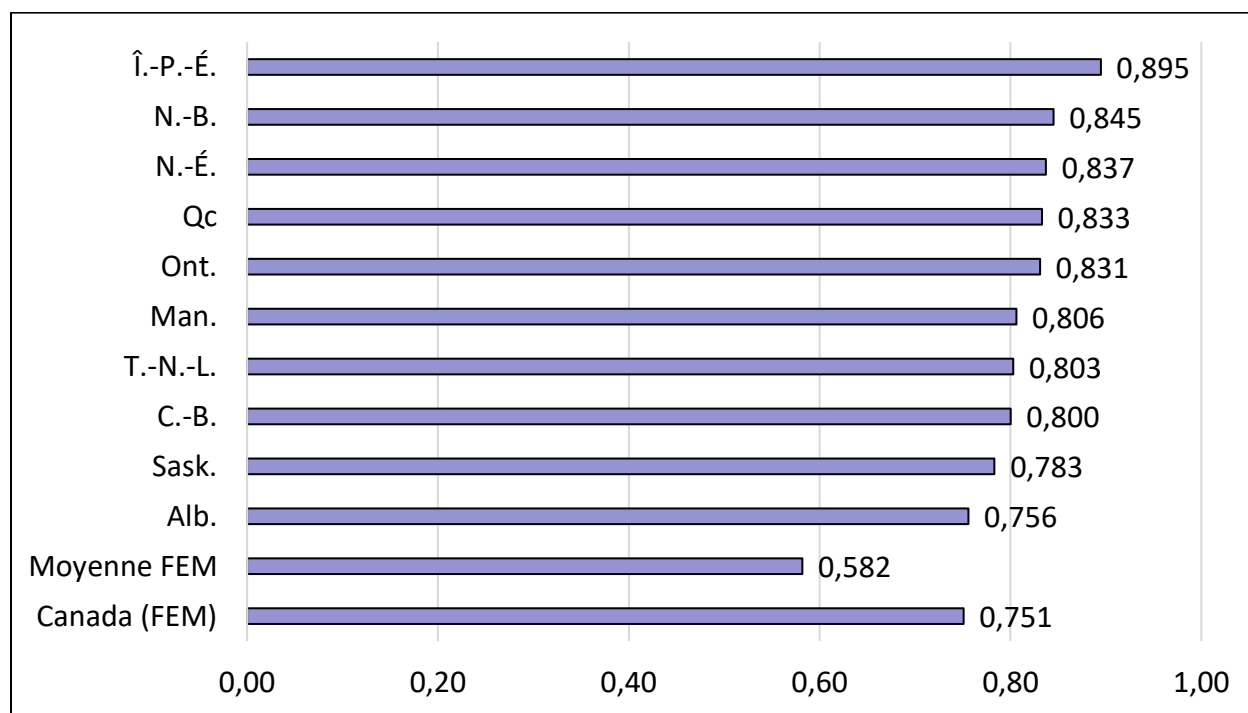


**La présence des femmes dans des postes techniques et professionnels et La présence des femmes dans des postes de législateurs, de hauts fonctionnaires et de gestionnaire.** Il s'agit de deux indicateurs très semblables. Ces deux types de poste font l'objet de catégories statistiques utilisées par plusieurs organisations de recherche à travers le monde. La part de femmes dans chaque catégorie peut donc être comparée à la part d'hommes. La présence des femmes dans des postes techniques et professionnels compte pour 15 % du résultat moyen, alors que celle dans des postes de législateurs, de hauts fonctionnaires et de gestionnaires contribue à hauteur de 12 %.

## Résultats

Comparé à la moyenne des pays recensés par le FEM, les provinces canadiennes ont toutes une bonne note. L'Île-du-Prince-Édouard récolte le meilleur résultat et c'est l'Alberta qui affiche le score le plus faible. La figure ci-dessous montre les résultats obtenus par toutes les provinces, le résultat canadien, puis la moyenne des pays telle que déterminée par le FEM.

**Figure 2 : Écart de la participation économique et opportunités des hommes et des femmes par province, Canada, 2020**



Bien que les résultats économiques ne diffèrent pas énormément, on remarque certaines tendances. De manière générale, les provinces maritimes se démarquent bien, tandis qu'à l'autre extrême, on trouve celles des prairies avec des résultats plus faibles, notamment l'Alberta et la Saskatchewan.

La performance des provinces maritimes pourrait être relative à la faible diversification de leur économie, ce qui en concomitance octroie un poids particulièrement grand à l'influence du secteur public. Ce secteur est celui qui emploie le plus de femmes, et ce, à un salaire souvent plus équitable à celui des hommes. C'est notamment le cas de l'Île-du-Prince-Édouard<sup>5</sup>.

Ensuite, les provinces des prairies, plus spécifiquement l'Alberta et la Saskatchewan, performent nettement moins bien, possiblement en raison d'une économie dominée par les produits pétroliers et autres ressources naturelles. Des études ont souligné que les femmes sont peu nombreuses à bénéficier directement des gains économiques générés par l'industrie pétrolière<sup>6</sup>. Les résultats obtenus par l'Alberta pourraient également s'expliquer par la crise économique ayant eu cours dans la province jusqu'à tout récemment.

Pour ce qui est du Québec, rappelons que les politiques publiques aident à augmenter le sort économique des femmes. Par exemple, les garderies subventionnées ont permis à un bon nombre de mères de jeunes enfants de travailler<sup>7</sup>.

## Mise en garde

Soulignons d'abord l'absence d'un indicateur sur l'entrepreneuriat des femmes. Si le but est de décrire la participation et les opportunités économiques, la prise en compte de la part des femmes qui fondent des entreprises ou encore les chances qu'elles ont d'y arriver pourrait être pertinente.

Les limites quant à l'égalité des salaires pour des postes similaires sont pour leur part principalement d'ordre méthodologique. Bien que l'inclusion de l'égalité salariale soit pertinente, la source utilisée n'est pas la plus appropriée. Premièrement, l'échantillon est insuffisant : si l'échantillon mondial est de plus de 12 000 personnes, il n'est que de 198 personnes pour le Canada<sup>8</sup>. De plus, ces 198 personnes ne sont pas représentatives de la population canadienne, ni des experts de la matière. Il s'agit donc de la perception d'un groupe particulier – les cadres du secteur privé – de l'enjeu de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui peut générer un biais important.

Le revenu gagné estimé, sans aller trop en détail sur le calcul<sup>9</sup>, s'appuie sur une mesure très technique et complexe et souffre d'être peu explicitée dans le rapport du FEM, ce qui nuit à

---

<sup>5</sup> Voir Kevin Yarr (2019). « Women hit wage parity with men on P.E.I. ». *CBC News*, 8 octobre 2019. [En ligne] <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-women-wage-parity-1.5313472>.

<sup>6</sup> La littérature utilise le terme ségrégation pour documenter ce phénomène. À ce sujet, voir Kate McInturff (2015). *The Best and Worst Places to Be a Woman in Canada 2015 : The Gender Gap in Canada's 25 Biggest Cities*. Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives, juillet 2015.

<sup>7</sup> Jean-Michel Cousineau et Pierre Tircher (2020). *Emploi et salaire* (4<sup>e</sup> édition). Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 96-97.

<sup>8</sup> Klaus Schwab (2018). *The Global Competitiveness Report 2018, Appendic B : The Executive Opinion Survey: The Voice of the Business Community*. Genève : Forum économique mondial, p. 623-629.

<sup>9</sup> Pour la formule, voir *Human development indices and indicators : 2018 statistical update*. New York, NY: Programme des Nations unies pour le développement.

l'interprétation des résultats. Un indicateur qui consiste en une composition artificielle de plusieurs données est également susceptible d'être d'intérêt limité. Si le but est de comprendre la part de l'économie qui est capturée par les femmes, il pourrait être judicieux d'utiliser les ratios salariaux ou d'autres mesures plus communes qui mesurent les écarts de rémunération.

Mentionnons pour terminer qu'une variable qui ne s'intéresse qu'à la seule la présence des femmes dans certains types d'emploi comme c'est le cas ici pourrait être jugée incomplète, puisqu'elle n'incorpore pas des aspects tels que le salaire ou la nature des responsabilités liées au poste.

## Niveau de scolarité

Cette section présente la définition des indicateurs, leur pondération, les résultats générés par l'adaptation de la démarche du FEM à la scène canadienne, et se conclue par des mises en garde d'ordre méthodologiques et techniques.

### Indicateurs

**Le taux de littératie** réfère à la part de la population adulte d'hommes et de femmes qui a la capacité de lire, d'écrire ainsi que de faire des calculs simples<sup>10</sup>. Les données utilisées par le FEM proviennent de l'UNESCO, ou encore du Programme des Nations unies pour le développement. Le poids relatif de ces données représente 19 % du résultat moyen pour l'ensemble de la thématique.

Du point de vue méthodologique, il importe de noter les limites des données que nous utilisons. Puisque les deux organismes mentionnés ci-dessus ne publient pas de données pour les provinces canadiennes, celles utilisées pour cette analyse reposent sur un test de littératie et de numératie tenu en 2012 par Statistique Canada<sup>11</sup>. La statistique exacte qui a été retenue est le pourcentage au niveau de compétence 3 ou à un niveau supérieur. Pour joindre les deux résultats (littératie et numératie), la moyenne a été calculée pour générer le score final de cet indicateur.

**Le taux de scolarisation** est calculé en fonction du pourcentage de personnes inscrites dans un établissement d'enseignement, par rapport au nombre total de personnes dans la tranche d'âge qui y correspond. Cet indicateur se sous-divise en trois niveaux d'éducation dont les poids respectifs sont distincts : l'accès à l'enseignement primaire est la donnée la plus importante et représente 46 % des résultats d'ensemble, suivi de l'enseignement secondaire pour un compte de 23 % et enfin les inscriptions au niveau postsecondaires contribuent quant à elles à 12 % de l'indice thématique<sup>12</sup>.

Mentionnons qu'un des sous-indicateurs n'est pas pris en compte par le FEM dans les données produites pour le Canada, probablement dû à une indisponibilité. Il s'agit du taux d'inscription à

---

<sup>10</sup> Cette aptitude est nommée numératie dans le rapport du FEM.

<sup>11</sup> Statistique Canada. Tableau 37-10-0047-01 Littératie, numératie - Scores moyens et répartition des niveaux de compétence, selon le sexe et le groupe d'âge.

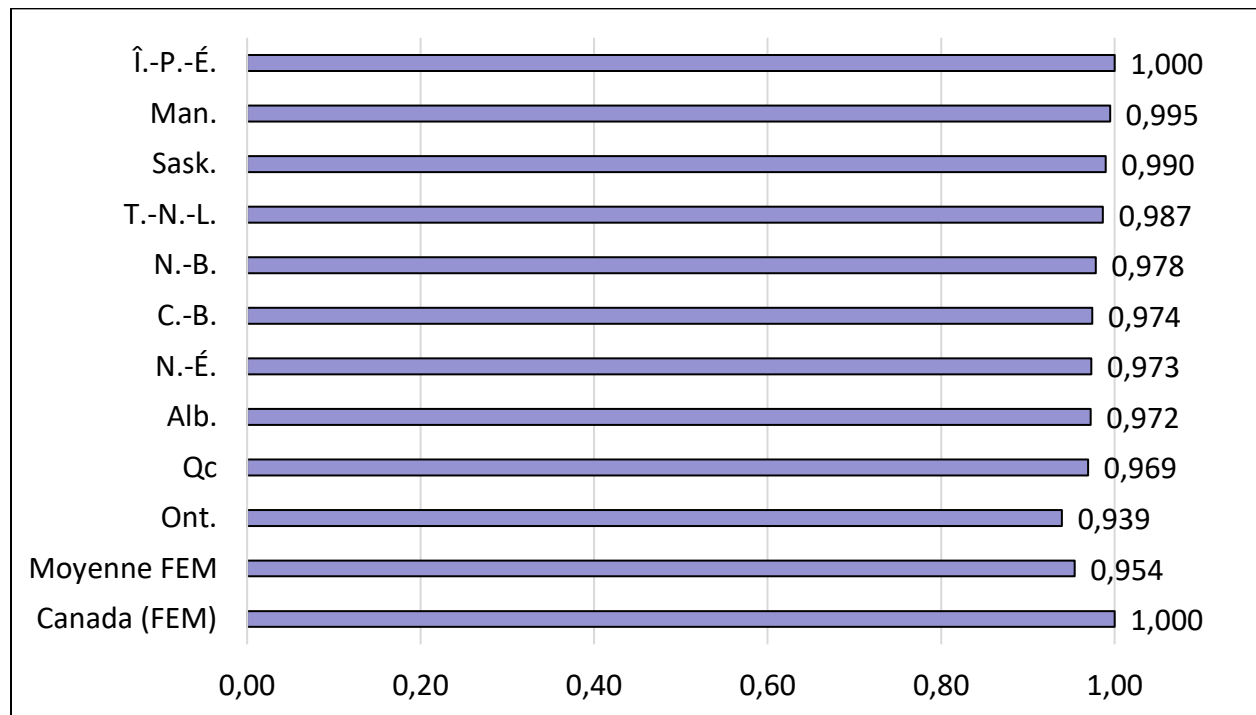
<sup>12</sup> Les poids ont été arrondis à la décime.

un établissement d'enseignement primaire. Puisque la méthodologie n'explique pas comment un tel manque de données est résolu pour le calcul des sous-indices et l'indice final, nous utilisons les données à notre disposition pour arriver à un résultat qui suit la méthodologie la plus judicieusement possible.

## Résultats

Les écarts relatifs en matière d'accès à l'éducation sont très faibles au Canada, un portrait qui se confirme également au sein des provinces. Celle ayant obtenu la meilleure note est l'Île-du-Prince-Édouard, alors que la seule province qui se trouve en dessous de la moyenne canadienne est l'Ontario. Puisque tous les résultats sont très élevés et varient peu, on peut se demander si les indicateurs de cette thématique sont les plus pertinents pour analyser les écarts de scolarité entre les hommes et les femmes dans le contexte canadien.

**Figure 3 : Écart du niveau de scolarité des hommes et des femmes par province, Canada, 2020**



Notons toutefois que les données comparables pour les provinces, obtenues de Statistique Canada, ne couvrent que les écoles publiques. Cette limite pourrait poser problème si la fréquentation d'écoles privées n'est pas répartie également entre les hommes et les femmes. Il serait intéressant d'inclure ces données au présent portrait, si celles-ci sont accessibles et pertinentes.

## Mise en garde

Dans l'ensemble, les indicateurs retenus pour ce sous-indice éducatif sont plutôt limités. D'une part, on trouve l'inscription des filles et des femmes à différents niveaux d'enseignement, mais il n'y a pas mention du taux de diplomation, du domaine d'étude ou du lien avec le travail qui en

suit. Les indicateurs sur la scolarisation parlent uniquement de la présence des femmes au sein des établissements scolaires.

D'autre part, la littératie et la numératie sont des indices de compétences acquises. Toutefois, savoir lire, écrire et faire des calculs de base n'est probablement pas suffisant pour juger de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation. Il s'agit certainement d'une condition nécessaire, mais ce n'est qu'une étape dans le processus complexe du développement cognitif des membres d'une société.

Enfin, différents aspects méthodologiques limitent de façon importante l'interprétation des résultats du rapport, mais aussi ceux de notre analyse des provinces canadiennes. Puisque les systèmes d'éducation ne sont pas les mêmes partout dans le monde (ni partout au Canada), le FEM se réfère aux définitions de la classification internationale type de l'éducation (CITE) – que nous utilisons également pour le comparatif provincial<sup>13</sup> – afin de calculer le taux de fréquentation scolaire. Selon ces définitions, on considère que les élèves de 6 à 11 ans et ceux de 12 à 18 ans sont en âge de fréquenter un établissement du niveau primaire et du niveau secondaire. En ce qui concerne la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire, il n'y a pas de tranche d'âge officielle. On base donc l'analyse sur l'âge de graduation à l'école secondaire : seules les personnes qui ont passé ce cap dans les cinq dernières années sont prises en compte. Il importe donc d'interpréter ces résultats avec la plus grande prudence.

## La santé et l'espérance de vie

Cette section présente la définition des indicateurs, leur pondération, les résultats générés par l'adaptation de la démarche du FEM à la scène canadienne, et se conclue par des mises en garde d'ordre méthodologiques et techniques.

### Indicateurs

**Le ratio hommes femmes des naissances** est un indicateur qui consiste à mettre en lumière les disparités de naissances entre les hommes et les femmes, lesquelles contribuent à refléter le déséquilibre démographique auquel sont toujours confrontés certains pays. Qu'il se manifeste sous la forme d'avortements sélectifs, de disparition de femmes ou de l'absence de déclaration des naissances des filles, le féminicide et ses différentes déclinaisons continuent de requérir une attention soutenue. Pour refléter la variation biologique observée, on ajuste les résultats en tenant compte que le ratio naturel des naissances des femmes représente environ 94,4 % de celui des hommes. Le FEM accorde par ailleurs un poids prépondérant à cet indicateur, lequel compte pour 69 % de la moyenne d'ensemble en santé. Dans le cas du Canada, il est légitime de remettre en question la pertinence de cet indicateur dont les résultats ne génèrent

---

<sup>13</sup> Le fait que le Québec soit la seule province où l'éducation au niveau secondaire se termine à 17 ans – comparativement à 18 ans pour les autres provinces – est une particularité qui est prise en compte dans l'analyse. Conséquemment, la portion postsecondaire du calcul comprend les personnes âgées de 18 à 22 pour le Québec et les personnes âgées de 19 à 23 pour les autres provinces.

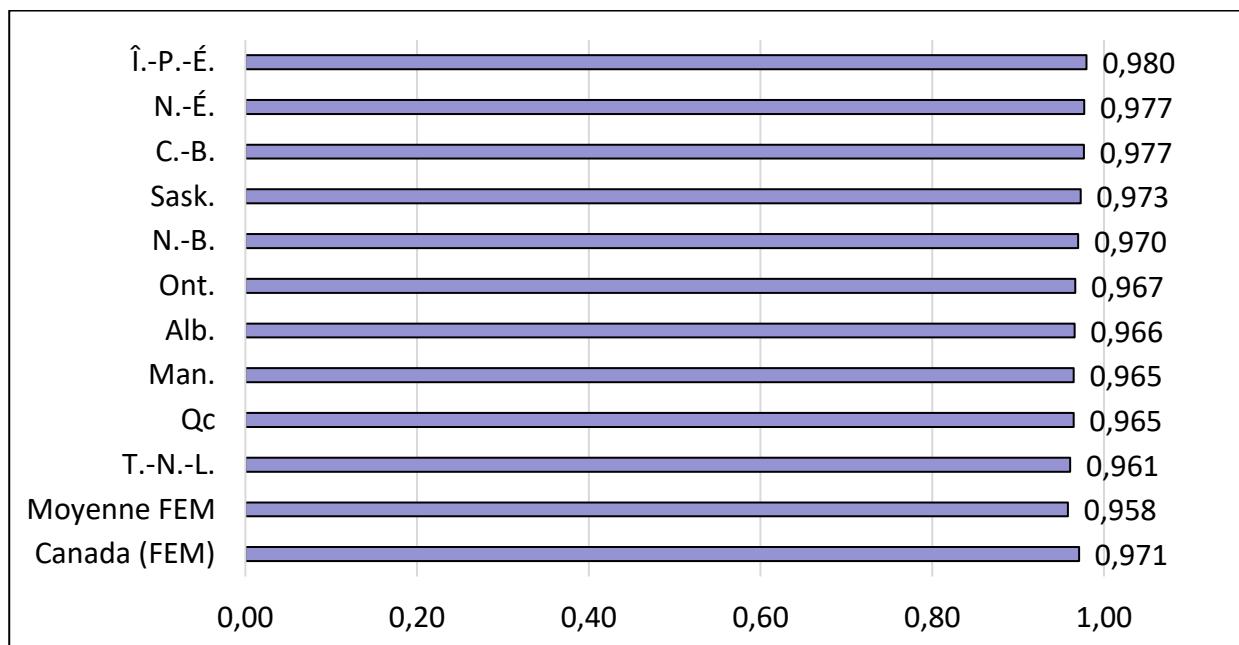
plus de variations depuis un moment déjà, ce qui peut erronément être interprété comme l'atteinte de l'égalité.

**L'espérance de vie en santé** est quant à elle destinée à proposer une estimation du nombre d'années que peuvent espérer vivre en santé les hommes et les femmes. Le FEM tient également compte, bien que de manière limitée, de données contextuelles affectant négativement l'espérance de vie en santé, par exemple l'incidence de la violence, les conditions médicales différenciées entre les sexes et la malnutrition. Le poids relatif de cette dimension est de 31 %, il compte donc pour un peu moins du tiers de la note globale décernée à un pays.

## Résultats

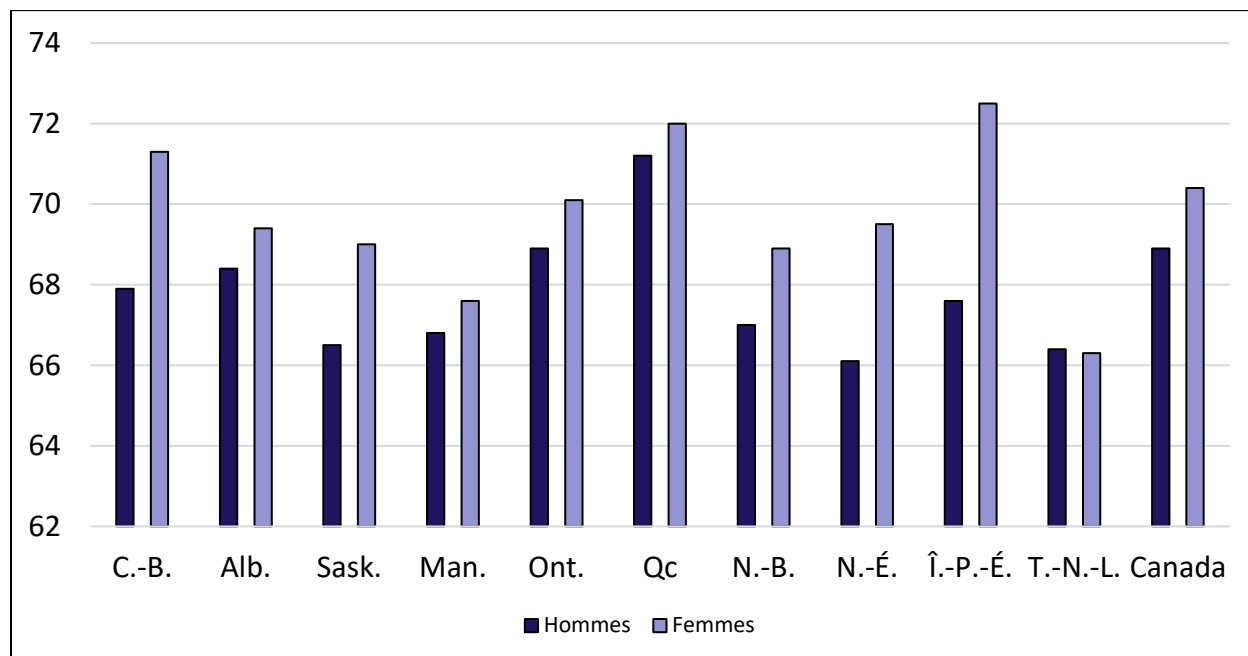
Dans le portrait du FEM, le Canada fait relativement bonne figure en matière de santé. Il se situe auprès des 71 autres pays ayant refermé au moins 97 % de leur écart.

**Figure 4 : Écart en santé et espérance de vie des hommes et des femmes par province, Canada, 2020**



Malgré tout, le Canada se classe 105<sup>e</sup>. Ce résultat est essentiellement dû aux écarts dans l'espérance de vie, dimension pour laquelle quelques disparités se constatent dans les différentes provinces. La Nouvelle-Écosse est à ce titre la seule province dont un mince écart profite aux hommes, alors que le plus grand écart observé se trouve à l'Île du Prince Édouard.

**Figure 5 : Écart d'espérance de vie en santé des hommes et des femmes par province, Canada, 2020**



En ce qui concerne le ratio des naissances, le Canada obtient un résultat parfait. Ce portrait se confirme par ailleurs pour chacune des provinces du pays, lesquelles obtiennent toutes une moyenne pondérée de 0,944. Rappelons que cet indicateur compte pour un peu plus du deux tiers des résultats moyens généraux de la thématique santé.

### Mise en garde

En portant attention aux indicateurs utilisés pour mesurer l'écart en matière de santé, comme c'était le cas dans la thématique éducation, une première limitation apparaît immédiatement : leur nombre restreint. L'écart en matière de santé est mesuré d'après seulement deux perspectives. Or, bien que l'utilisation d'un trop grand nombre d'indicateurs puisse être défavorable à la cohérence conceptuelle d'un indice, une quantité trop limitée réduit quant à elle « la stabilité, la fiabilité et la robustesse d'un indice<sup>14</sup> ». Il convient particulièrement d'interroger la justesse des résultats obtenus lorsque ceux-ci démontrent des tendances statiques, lesquelles pourraient erronément donner une impression d'égalité atteinte. Plutôt que d'interpréter pareilles conclusions comme le signe d'une bataille gagnée, des autrices soulignent la nécessité de remettre en question la pertinence de tels indicateurs et invitent à plutôt considérer ces derniers comme désuets<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Hélène Lee-Gosselin, Safa Raguéd, Dominique Tanguay et Isabelle Auclair (2017). *Création d'indices de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité, pour le compte du Secrétariat à la condition féminine du Québec, p. 22.

<sup>15</sup> *Idem*.



## La représentation politique

Cette section présente la définition des indicateurs, leur pondération, les résultats générés par l'adaptation de la démarche du FEM à la scène canadienne, et se conclue par des mises en garde d'ordre méthodologiques et techniques.

### Indicateurs

**Les femmes au parlement** sont comptabilisées en comparaison avec leurs homologues masculins à l'assemblée parlementaire. Les résultats obtenus sont ensuite pondérés à 31 % de la note attribuée.

**Les femmes occupant une fonction ministérielle**, soit celles à qui l'on confie des ministères, sont elles aussi comptabilisées en comparaison avec leurs collègues masculins au sein du Conseil des ministres. Les résultats comptent pour 25 % de la note générale.

**Le nombre d'années avec une femme à la tête de l'État** est la dimension pesant le plus lourd dans le portrait politique dressé, avec une contribution de 44 %. Elle prend en compte le nombre de jours pendant lesquels une femme a occupé la fonction de cheffe d'état lors des cinquante dernières années.

### Résultats

Le champ politique demeure la sphère dans laquelle le plus grand écart est observé, autant au Canada que sur la scène internationale. Le FEM souligne dans son rapport que malgré des progrès substantifs en la matière, les disparités documentées démontrent une progression très lente qui ne permet pas d'entrevoir la parité dans un avenir rapproché, ni même lointain. Les minces variations dont font état les résultats de 2006 à 2015 incitent à nuancer les interprétations plus optimistes<sup>16</sup>. Le Canada, pour cette même période, s'est vu passé du 33<sup>e</sup> au 46<sup>e</sup> rang.

Le tableau 2 montre l'évolution des indicateurs en matière de représentation politique au Canada entre 2016 et 2019. Bien que le pays ait enregistré une avancée substantielle depuis 2017 en passant au 20<sup>e</sup> rang – année de l'atteinte de la parité au sein de l'équipe ministérielle fédérale – depuis, les minces variations enregistrées ne suffisent pas à faire progresser son positionnement. À l'heure actuelle, le Canada occupe la 25<sup>e</sup> position, un résultat essentiellement dû au maintien de la parité chez les ministres. En y regardant de plus près, on constate que l'écart se creuse sous l'angle de la représentation des femmes au parlement, sans compter que la seule femme ayant été première ministre au Canada, Kim Campbell, n'est demeurée en pouvoir que quatre mois, un rôle auquel elle fut automatiquement dévolue, à la suite d'une course à la chefferie précipitée par le départ à la retraite de Brian Mulroney.

---

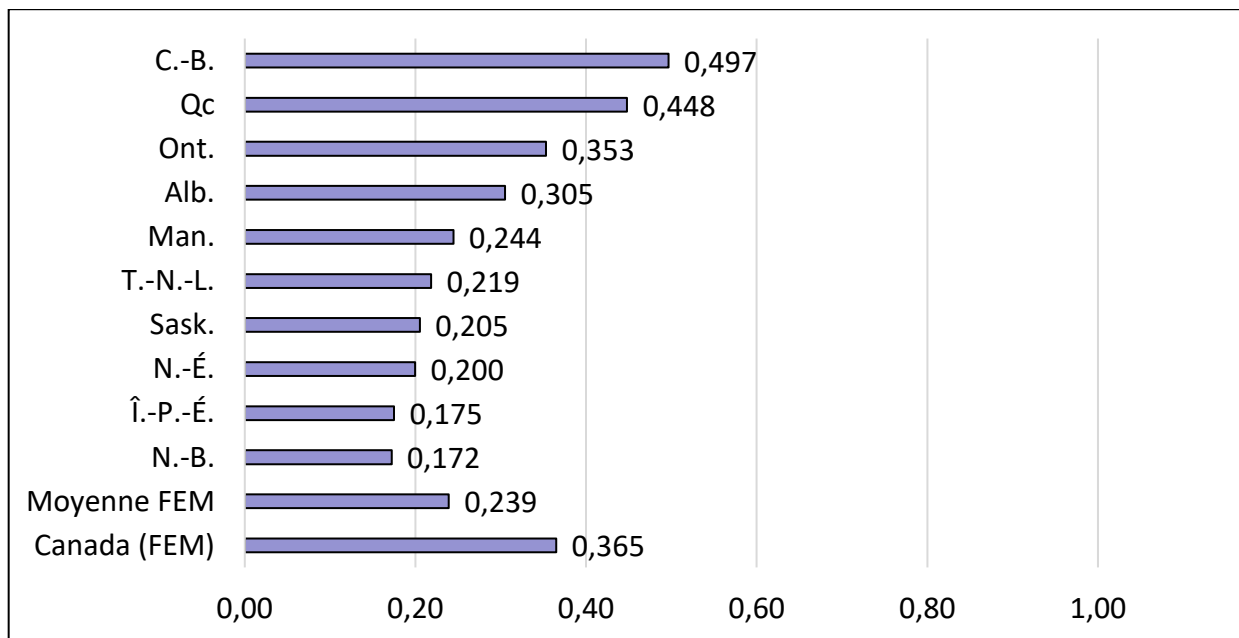
<sup>16</sup> Kate McInturff (2013). *Closing Canada's Gender Gap, Year 2240 Here We Come !* Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives. Behind the numbers, avril 2013.

**Tableau 2 : Évolution annuelle de la note du Canada en matière de représentation politique**

Années	Femmes au parlement		Femmes ministres		Femmes première ministre		Score moyen	Progression	Rang
	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang			
2016	0,352	54	0,444	24	0,007	57	0,222	+ 0.004	49
2017	0,356	56	1	1	0,007	59	0,361	+ 0.139	20
2018	0,370	52	1	1	0,007	61	0,365	+ 0.004	21
2019	0,369	54	1	1	0,007	64	0,365	+ 0.000	25

Par le passé, des observateurs ont mis en relation les variations moyennes annuelles afin de projeter le nombre d'années nécessaires pour refermer l'écart entre les hommes et les femmes<sup>17</sup>. De telles projections sont pourtant difficiles à quantifier, puisque le portrait de la situation en 2017 démontre que le champ politique en est un qui peut être fortement influencé par les conjonctures : en théorie, une seule élection a le potentiel de générer des résultats substantiellement différents, qu'ils soient par ailleurs favorables ou non à la parité. On peut par contre observer que la seule variable du nombre de femmes ministres est insuffisante pour contribuer de façon substantielle et durable à refermer l'écart. Le graphique qui suit offre un aperçu de la situation pour chacune des provinces.

**Figure 6 : Écart de la représentation politique des hommes et des femmes par province, Canada, 2020**



<sup>17</sup> Ibid.

Les résultats permettent de constater des variations importantes entre les provinces. La Colombie-Britannique arrive au 1<sup>er</sup> avec un écart fermé à près de 50 % alors que les provinces maritimes sont celles présentant le plus grand écart. La dispersion des résultats semble suivre l'emplacement géographique et le poids démographique : les provinces canadiennes qui affichent les meilleurs taux sont les plus peuplées. Il est néanmoins intéressant de constater que l'Ontario se retrouve à la 3<sup>e</sup> position, malgré que sa population soit près de trois fois plus nombreuse que celle de la Colombie-Britannique, et près du double de celle du Québec. Il serait intéressant de creuser dans des analyses futures le sentiment d'engagement des femmes en politique par la mise à l'épreuve d'une potentielle influence de la taille de la population sur la qualité de la représentativité politique des femmes dans l'État.

Enfin, il est important de mentionner que le très faible nombre de femmes ayant occupé le rôle de cheffe d'État participe lourdement au portrait. Quatre provinces n'ont jamais eu de femmes ayant occupé ce poste : la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan. Les résultats du Québec ont également de quoi étonner. Alors que la province comptait le plus faible écart de femmes au parlement par rapport aux hommes et qu'elle se classait au 2<sup>e</sup> rang relativement à la proportion de femmes ministres, l'avantage théorique induit par ces positionnements ne se solde pas pour l'instant par une meilleure représentation des femmes à la tête de la province.

La province se classe 6<sup>e</sup> à ce titre grâce aux 581 jours au pouvoir de Pauline Marois de 2012 à 2014. Inversement, Terre-Neuve et Labrador occupent le 5<sup>e</sup> rang de ce même indicateur, alors qu'en matière de représentation au parlement, la province figure en 9<sup>e</sup> position. La proportion des députées qui ont su se forger une place à la tête de cet état y est donc nettement plus importante. Ce constat pourrait laisser croire que les femmes engagées en politique au Québec soient confrontées à un plafond de verre particulièrement important. Les facteurs pouvant contribuer à expliquer ces résultats sont cependant nombreux et mériteraient de faire l'objet d'études supplémentaires.

## Mise en garde

Dans le champ politique, une lacune importante apparaît à l'heure d'estimer la représentation des femmes. Les données quant à la représentation locale ne sont pas disponibles ou ne le sont pas uniformément, résultant en un portrait partiel de la réelle étendue de la disparité observée. Cette limitation est par ailleurs mise en lumière explicitement par le FEM, qui soutient que :

La faille évidente de cette catégorie concerne l'absence de tout indicateurs concernant les différences entre la participation des femmes et des hommes aux niveaux locaux du gouvernement. Si de telles données devenaient disponibles dans les années à venir et permettaient une comparaison d'échelle mondiale, leur inclusion dans l'indice pourrait être envisagée. (Traduction libre)

La question de l'absence d'informations relatives au poids décisionnel des postes ministériels occupés par les femmes se pose également. En effet, la parité dans une équipe ministérielle n'est pas forcément synonyme d'égalité dans l'exercice réel du pouvoir. Dans une étude consacrée à

la représentation des femmes en politique, on constate que les femmes occupant des fonctions ministérielles au Québec et au Canada sont proportionnellement bien plus nombreuses que le pourcentage de femmes qui sont élues à l'assemblée nationale. Pourtant, ces femmes ministres ne détiennent pas pour autant un traitement et des responsabilités équivalentes à celles des hommes ministres :

En y regardant de plus près, on voit que les responsabilités ne sont pas distribuées également à l'intérieur des cabinets. Au fédéral, seulement 15 % des portefeuilles liés aux fonctions régaliennes de l'État (la défense, la justice, les relations internationales) sont confiés à des femmes. Cette proportion diminue à moins de 7 % pour les provinces. Si l'on ajoute l'autre secteur important du pouvoir au sein des cabinets – les fonctions économiques (le Conseil du trésor, les finances, l'énergie et les ressources naturelles, le revenu, l'industrie et le commerce) –, les femmes ont reçu 35 % des affectation ministérielles dans ces deux domaines au gouvernement fédéral et moins de 20 % dans les provinces (Tremblay et Andrew, 2010)<sup>18</sup>.

Une dernière mise en garde concerne la corrélation entre la représentativité des femmes en politique et leur contribution à la progression égalitaire. Bien qu'un poids critique de femmes élues et ministres soit sans contredit un élément clé, cela ne suffirait pas. En effet, l'inclusion et la prise en considération des perspectives des organismes civils serait autant sinon davantage contributif à une gouvernance publique au cœur de laquelle les enjeux relatifs à la condition féminine se traduisent en des interventions publiques efficaces<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Geneviève Pagé (2014) « Députées, membres du Cabinet et premières ministres : un pouvoir réel ? » dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.) *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 540-541. Faute d'avoir trouvé une étude plus récente sur le sujet, il semble néanmoins raisonnable de penser que des disparités au sein de la fonction ministérielle subsistent.

<sup>19</sup> Kate McInturff (2013). *op. cit*, p. 5.

## Angles morts de l'indice du FEM

Les sections précédentes ont permis d'appréhender le profil de chacune des provinces canadiennes quant à leur performance à l'intérieur des quatre grandes thématiques élaborées par le FEM. Les limites d'ordre techniques et méthodologiques spécifiques à chacun des grands axes ont alors été soulignées. Or, d'autres obstacles émanent de l'exercice, et pourraient eux aussi limiter la pertinence générale de la démarche exposée dans le rapport du FEM. Les principaux angles morts de l'indice d'écart entre les hommes et les femmes sont les suivants :

- La contextualisation et la précision des indicateurs
- La perspective intersectionnelle
- Les causes et conséquences qui sous-tendent les résultats

L'objectif n'est pas ici de discréditer le travail accompli, puisqu'un tel indice permet de rappeler l'urgence d'agir en matière de progression égalitaire et de refléter l'ampleur du travail qu'il est nécessaire d'accomplir, à plus forte raison dans le champ politique. Nous sommes néanmoins d'avis que les obstacles doivent être nommés. Cette réflexion pourrait être utile à l'élaboration d'outils qui reflèteraient davantage la nature systémique des inégalités, les obstacles qui freinent sa réduction et le caractère interdépendant des facteurs évalués par l'indice du Forum.

### Perspective intersectionnelle

À partir de la fin des années 1980, il s'en est trouvé plusieurs pour faire la promotion de l'idée selon laquelle la discrimination ne peut pas être réfléchie comme la conséquence d'un traitement différencié qui résulte d'une caractéristique identitaire unique telle que le sexe, l'origine ethnoculturelle, les handicaps ou l'orientation sexuelle. La discrimination serait plutôt le résultat, dans certains cas, de l'interaction entre différentes composantes de la vie d'une personne<sup>20</sup>.

Depuis, ces perspectives qui appellent à une prise en compte plus raffinée des conditions qui mènent à la discrimination ont trouvé nid dans des instruments de droit international comme *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*<sup>21</sup> des Nations Unies. Ils ont également été incorporés aux lois constitutionnelles de l'Union Européenne

---

<sup>20</sup> À ce sujet, voir Kimberlé Williams Crenshaw (2005). *Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violence contre les femmes de couleur*. Paris : l'Harmattan ; Kimberlé Williams Crenshaw (1998). « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : a Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics ». University of Chicago Legal Forum 139. Bien que Kimberlé Williams Crenshaw ait abondamment contribué au rayonnement du concept d'intersectionnalité, ces considérations étaient déjà présentes dans les courants de pensées critiques tel que le *Black Feminism*, qui s'intéressent au racisme systémique à l'endroit des femmes racisées.

<sup>21</sup> *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979. [En ligne] <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx> (Page consultée le 5 mars 2020). Le programme d'action de Beijing y fait suite et le Canada y aurait joué un rôle de premier plan. À ce sujet, voir le site du Gouvernement du Canada : *Promotion de l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes et des filles*. [En ligne] <https://bit.ly/2VPMYDo> (Page consultée le 3 mars 2020).

ainsi qu'à l'intérieure de directives régissant l'ensemble de ses membres<sup>22</sup>. La progression de l'égalité est donc étroitement liée au développement de méthodes qui prennent en compte la complexité d'une problématique, la multiplicité des conséquences qu'elle génère et la variété des individus qui en souffrent. L'intersectionnalité a été décrite dans la littérature scientifique et les instruments juridiques internationaux comme une composante fondamentale des efforts à déployer pour lutter contre les inégalités. Le caractère universaliste de l'approche choisie par le FEM invite donc à la prudence<sup>23</sup>.

### **Contextualisation et précision des indicateurs**

L'utilisation d'indicateurs primaires qui transcendent les frontières contribue à rappeler les disparités toujours présentes sur la scène internationale. Ceux-ci ne permettent pas en revanche de questionner les déterminants sociaux, politiques et économiques qui les influencent. Ceci repose partiellement sur le fait que les indicateurs choisis se concentrent exclusivement sur la performance des pays et des provinces, alors que les moyens et les causes ne jouissent d'aucune visibilité. Pourtant, ceux-ci peuvent être déterminants quant aux conclusions que l'on tire d'un résultat obtenu.

C'est le cas des résultats exposés dans la section économique. En plus de leur manque de contextualisation, ils s'appuient sur des indicateurs très larges qui rendent difficile l'estimation des écarts réels. Par exemple, tout travail rémunéré est comptabilisé comme étant égal, alors qu'il y a d'importantes différences entre le travail à temps plein et à temps partiel. Premièrement, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à occuper un travail à temps partiel de manière involontaire<sup>24</sup>, une nuance qui mériterait d'être mise en relief par un indicateur spécifique. Ensuite, les personnes qui travaillent involontairement à temps partiel ont moins d'avantages sociaux, moins de chances d'avancer dans leur carrière que leurs collègues à temps plein et une plus grande incertitude quant à leur revenu<sup>25</sup>.

*Les femmes sont beaucoup plus nombreuses à occuper un travail à temps partiel de manière involontaire, une nuance qui mériterait d'être mise en relief par un indicateur spécifique*

---

<sup>22</sup>À ce sujet, voir : Institute for Gender Equality (2019). *Intersecting inequality : Gender Equality Index*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, p, 8 ; Sandra Fredman (2016). *Intersectional discrimination in EU gender equality and non-discrimination law*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

<sup>23</sup> Hélène Lee-Gosselin, Safa Ragué, Dominique Tanguay et Isabelle Auclair (2017), *op. cit.* p.50 et 67

<sup>24</sup> Notes de la Colline, *Emploi précaire au Canada : un survol de la situation* (2018). Ottawa : Bibliothèque du [En ligne] <https://notesdelacolline.ca/2018/11/21/emploi-precaire-au-canada-un-survol-de-la-situation/>

<sup>25</sup>Pour plus d'informations sur les préjudices qui découlent du travail à temps partiel, voir notamment Karen Leppel & Suzanne Heller Clain (1988), *The growth in involuntary part-time employment of men and women*, *Applied Economics*, 20:9 aux p. 1155-1166; Haya Stier Noah Lewin-Epstein, *Women's Part-Time Employment and Gender Inequality in the family* (2000), *Journal of Family Issues*, Vol.21 No.3 p. 390-410.

À l'international, des observateurs ont également souligné que les femmes sont de plus en plus nombreuses à occuper un travail de nature temporaire et à durée déterminée<sup>26</sup>. La mesure de la participation de la population active au marché du travail ne permet pas non plus de capturer les effets du travail non rémunéré, qui s'articule essentiellement autour de la prestation de soins aux personnes vulnérables et de l'exécution de tâches domestiques, des responsabilités qui échoient encore majoritairement aux femmes<sup>27</sup>. Cette prise en charge a un impact majeur dans le parcours de vie personnel et professionnel des femmes tout comme sur l'économie d'un pays, lequel n'a pas à dégager de ressources pour répondre aux besoins de ces populations qui demandent de l'assistance<sup>28</sup>. En accordant une importance prépondérante à la présence accrue des femmes sur le marché du travail au détriment des facteurs mentionnés ci-dessus, on obtient au Canada des résultats qui laissent entrevoir une progression plus encourageante qu'elle ne l'est réellement.

*En accordant une importance prépondérante à la présence accrue des femmes sur le marché du travail au détriment d'autres facteurs, on obtient au Canada des résultats qui laissent entrevoir une progression plus encourageante qu'elle ne l'est réellement*

Dans un rapport tel que celui du FEM, les efforts sont concentrés sur les résultats d'ensemble sans que l'exercice ne permette de rendre justice aux nuances qui teintent ces derniers. Les indicateurs choisis pourraient donc être plus nombreux et inclure des dimensions telles que le nombre d'heures travaillées, le régime contractuel et la nature de l'emploi occupé, ainsi que la prévalence du travail non rémunéré des femmes et la valeur économique qu'il présente dans l'économie nationale.

### **Causes et conséquences à l'origine des résultats**

Une démarche qui se concentre davantage sur les résultats finaux plutôt que sur les causes et conditions en amont de ceux-ci limite également les conclusions qui peuvent être tirées des thématiques de la santé et de l'éducation. En matière de santé, le portrait ne se concentre que sur deux moments de l'existence : la naissance et la mort. Les indicateurs permettent peu, voire pas du tout d'appréhender la qualité de vie réelle des femmes au courant de leur existence. Les conclusions qui en émanent tendent à minimiser la portée des efforts toujours nécessaires pour atteindre une réelle égalité en matière d'opportunités et de bien-être. On peut trouver dans la

---

<sup>26</sup> 2017 Report on equality between women and men in the European Union. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, p 21.

<sup>27</sup> À ce sujet, voir : Statistique Canada, *Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs*, 2017. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/54931-fra.htm>

<sup>28</sup> Voir notamment Agnieszka Kosny and Ellen MacEachen, (2010) *Gendered, Invisible Work in Non-profit Social Service Organizations: Implications for Worker Health and Safety*, Gender, Work and Organization Vol. 17 No. 4. P.359-380; Erin Hatton (2016) Mechanisms of invisibility : rethinking the concept of invisible work, Work, employment and society 1-16.

littérature des pistes intéressantes de thèmes qui permettraient d’obtenir un portrait plus révélateur. Ils vont comme suit<sup>29</sup> :

- État de santé (perception de l’état de santé, années de vie en bonne santé, nombre de visites médicales, durée de séjour à l’hôpital, dépense par tête)
- Santé mentale et stress
- Accès aux services de santé (accessibilité, coûts)
- Maltraitance des enfants
- Suicide et tentatives de suicide
- Aide médicale à mourir
- Dépendances

Quant à l’éducation, l’emphase sur des variables de résultats est peu encline à favoriser le développement de solutions ciblées et efficaces. Par exemple, chaque province atteint le score maximal du taux de fréquentation au niveau postsecondaire, sans que le domaine d’étude soit pris en compte. Pourtant, certains champs d’étude sont davantage investis par les hommes. C’est notamment le cas des sciences naturelles et appliquées et des études relatives aux nouvelles technologies. D’autres le sont par les femmes, parmi lesquels se trouvent les secteurs relatifs aux soins et aux sciences sociales<sup>30</sup>.

La sous-représentation des femmes dans le secteur des nouvelles technologies pourrait potentiellement creuser l’écart économique entre les sexes dans le futur, puisque les opportunités d’emplois se développent fortement dans ce champ professionnel en croissance<sup>31</sup>. La création d’indicateurs supplémentaires pourrait donc permettre de vérifier l’hypothèse selon laquelle des normes sociales basées sur le sexe et le genre persistent et limitent la possibilité des femmes et des hommes de s’épanouir dans le domaine de leur choix.

*La sous-représentation des femmes dans le secteur des nouvelles technologies pourrait potentiellement creuser l’écart économique entre les sexes dans le futur*

Enfin, rappelons que le regroupement des données en grands indicateurs n’est généralement pas compatible avec l’approche intersectionnelle. Cette dernière promeut la prise en compte de la

---

<sup>29</sup> Ces suggestions sont directement tirées de Hélène Lee-Gosselin, Safa Ragued, Dominique Tanguay et Isabelle Auclair (2017), *op. cit.* p. 47.

<sup>30</sup> Voir Statistiques Canada, *Les femmes et l’éducation*, dans Femmes au Canada, rapport statistique fondé sur le sexe, 2011. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2010001/article/11542-fra.htm>. Ce rapport n’a malheureusement pas été mis à jour depuis 2011. Il serait intéressant de suivre l’évolution des tendances qui s’en dégagent depuis, si des données récentes à ce sujet devaient être publiées.

<sup>31</sup> Voir : European Institute for Gender Equality – EIGE in brief 2018. [En ligne] <https://eige.europa.eu/in-brief> ; European Institute for Gender Equality (2018). *Women and men in ICT: a chance for better work-life balance*. Luxembourg: Office des publications de l’Union européenne.



complexité identitaire et des discriminations spécifiques qui en résultent<sup>32</sup>. Par exemple, l'expérience d'une femme noire comporte des éléments qui découlent à la fois du colonialisme et du sexisme : son vécu n'est ni celui des femmes blanches, ni celui des hommes noirs, ni l'addition des conséquences qu'elle vit en regard de la couleur de sa peau et de son sexe. Les discriminations vécues sont ainsi à l'intersection de ces facteurs identitaires et méritent d'être étudiées comme telles. L'adoption d'un cadre d'analyse intersectionnel permettrait de cibler les efforts et interventions publiques les plus à même de soutenir une progression égalitaire inclusive et profitable aux populations les plus vulnérables et marginalisées.

Tous ces aspects nous amènent à faire preuve de réserve quant aux conclusions significatives que peut générer la comparaison d'une centaine de pays entre eux. Il semble en effet improbable que cette démarche résulte en un indice dont les résultats puissent favoriser l'action et la mise en œuvre de stratégies locales réellement contributives à la progression égalitaire. La priorisation de la finalité d'un indicateur au détriment de ce qui le cause peut également nuire à l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions efficaces et bien ciblées. Certes, le FEM ne cherche peut-être pas à s'adresser d'abord aux décideurs, mais les résultats de son rapport sont susceptibles d'influencer la perception de nos dirigeants et des acteurs de la société civile sur les priorités d'action en matière de progression égalitaire.

---

<sup>32</sup> À ce sujet, voir Angela Barns et Alison Preston (2010). « Is Australia Really A World Leader In Closing The Gender Gap ? », *Feminist Economics* 16(4), p. 98.

## Conclusion

Les résultats qui se dégagent du présent rapport permettent de constater que le Canada et l'ensemble de ses provinces se classent bien par rapport aux moyennes du FEM et des 153 pays qui s'y trouvent. Alors que le Canada occupe le 19<sup>e</sup> rang, le Québec et la Colombie-Britannique, si elles étaient incluses, seraient en 5<sup>e</sup> position. À l'échelle du Canada, l'Ontario arrive 3<sup>e</sup>, mais elle se classerait 19<sup>e</sup> à l'international. Il y a donc 14 rangs qui séparent les provinces occupant la première et la deuxième position au Canada de celle occupant la troisième place. La Saskatchewan se classe quant à elle dernière, un résultat qui reflète les écarts importants observés dans les champs économique et politique.

La démarche empruntée par le FEM et reproduite ici pour les fins de l'exercice ne met pas en lumière des résultats particulièrement révélateurs pour les thématiques de la santé et de l'éducation. Rappelons à cet effet que les indicateurs sont peu nombreux et peu adaptés au contexte canadien. C'est aussi le cas à l'échelle internationale, où plusieurs pays démontrent un écart pratiquement refermé, qui pourrait à tort laisser croire que l'égalité est atteinte dans ces domaines.

Les plus grandes disparités observées sont de l'ordre de la représentation politique. Des efforts soutenus sont nécessaires dans ce champ, où l'écart n'est pas même refermé à moitié. Le rythme actuel de progression ne permet d'ailleurs pas d'espérer un revirement prochain. Alors que les gouvernements font souvent grand état de la parité au sein de l'appareil exécutif, l'exercice réalisé tend à induire qu'il s'agit d'une mesure nettement insuffisante, bien qu'évidemment incontournable. La présence de femmes au parlement et surtout l'occupation du rôle de cheffe d'État sont des éléments qui à raison pèsent plus lourds selon le FEM et pour lesquels les provinces canadiennes, comme la majorité des pays du classement, performant mal.

*Les plus grandes disparités sont de l'ordre de la représentation politique et le rythme actuel de progression ne permet pas d'espérer un revirement prochain*

Le Québec peut se targuer d'obtenir les meilleurs résultats quant à la part de femmes occupant un siège parlementaire, un succès à souligner. Ceci ne se traduit pourtant pas par le même degré de représentativité aux plus hauts échelons : la province se classe tout juste au-dessus de celles n'ayant jamais élu une femme comme première ministre, un résultat étonnant et qui mériterait d'être creusé. Plusieurs stratégies peuvent être déployées pour faire face à ce défi. Le *Conseil du statut de la femme* les examine en profondeur dans son rapport sur la parité en politique et recommande de mettre en œuvre des réformes qui permettraient aux femmes de surmonter les obstacles systémiques. Quatre domaines sont ainsi visés, soit le recrutement des candidates, l'articulation travail-famille chez les élues, la socialisation politique des femmes et le financement des projets structurants pour soutenir la participation politique des femmes<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Une explication détaillée concernant ces recommandations et déclinaisons peut être trouvée dans un avis du Conseil du Statut de la Femme : *Les femmes en politique, en route vers la parité*, 2015.

## Recommandations

En prenant acte autant des éclairages pertinents de l'indice du FEM que de ses angles morts, l'OQI suggère des leçons à tirer :

- Il importe d'interpréter avec prudence des résultats tels que ceux générés par le FEM, en priorisant des analyses qui s'appuient conjointement sur différents types d'indice.
- Des indicateurs intersectionnels doivent être développés, puisqu'ils sont plus à même de rendre justice aux parcours de vie complexes qui marquent l'existence de différents profils de femmes et d'hommes.
- La contextualisation des indicateurs développés d'après les particularités locales des pays et régions concernés est essentielle.

À une époque où l'inégalité entre les sexes présente un visage aux traits parfois moins explicites et dont les dynamiques sont fortement enracinées dans la culture et les institutions, un rapport tel que celui du FEM demeure un outil essentiel. Il permet de rappeler qu'au-delà des défis particuliers que rencontrent certains pays ou régions du monde, l'enjeu en demeure un qui transcende les frontières. Les femmes continuent de faire face à des barrières importantes dans plusieurs champs distincts et un outil permettant d'offrir une vaste comparaison internationale est incontournable. Par ailleurs, en ne pénalisant pas les pays pour leur niveau de développement, la démarche du FEM tente d'éviter une classification qui serait préjudiciable aux sociétés souffrant toujours des conséquences de la colonisation, un effort à souligner<sup>34</sup>. La production d'une plus grande quantité d'analyses de la sorte, les unes complétant les autres, serait souhaitable dans ce contexte.

Malgré ses résultats encourageants, il faut néanmoins garder à l'esprit que le portrait généré comporte des limitations dû à son caractère homogénéisant. Des indicateurs qui offrent une comparabilité internationale ne peuvent pas toujours bien refléter l'état des inégalités réelles expérimentées par les femmes, en particulier entre pays dont le niveau de développement socioéconomique diffère considérablement. Il convient donc de prendre cet outil pour ce qu'il est : un rapport qui participe avant tout à la sensibilisation générale et surtout, qui invite à l'action.

---

<sup>34</sup> Pour avoir un aperçu des idées véhiculées dans la littérature post-coloniale sur les conséquences de la colonisation, voir Angela Davis. (1983). *Women, Race, & Class* ; Combahee River Collective. 2006 [1977]; « Déclaration de Combahee River Collective », *Cahiers du CEDREF*, n°14, p.1-9 ; Hooks, bell. 2015 [1981]. « Introduction », dans *Ne suis-je pas une femme? Femmes noires et féminisme*, Paris: Cambourakis, p. 37-53 ; Hill Collins, Patricia et Sirma Bilge. 2016. «What is intersectionality? », dans *Intersectionality*, Cambridge : Polity Press, p.1-30 ; Mohanty, Chandra Talpade. 2009[1984]. « Sous le regard de l'Occident : recherche féministe et discours colonial » [traduction par Brigitte Marec], dans Elsa Dorlin (dir), *Sexe, race et classe : Pour une épistémologie de la domination*, p.149-182, Paris : PUF ; Smith, Andrea. 2011. « Indigenous feminism without apology », *Unsettling America : Decolonization in Theory & Practice*, September 8. Maillé, Chantal. 2007. « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », *Recherches féministes*, 20(2) : 91-111.



---

ÉVALUER • ÉCLAIRER • ÉVEILLER